

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2014 A 19 H**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire
Mesdames PRUDHOMME , BOUCHER et COLOMBIN
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et BEURAIN

Etaient absents excusés : Madame MONCOMBLE ayant donné pouvoir à Mme BOUCHER
Melle COLOMBIN ayant donné pouvoir à Mme COLOMBIN
Monsieur LECOQC

Secrétaire de séance : Monsieur PIETERS

Monsieur DUPUIS ouvre la séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 Juin 2014

Le compte-rendu de la réunion du 20 Juin 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Délibération concernant la notification des entreprises retenues pour les travaux d'agrandissement et d'aménagement des locaux communaux – salle multi-activités

Après en avoir délibéré, le conseil ratifie à l'unanimité des présents la décision de la Commission d'Appel d'Offres, quant au choix des entreprises suivantes pour les travaux d'agrandissement et d'aménagement des locaux communaux – salle multi-activités :

- **LOT N° 1 – DESAMIANTAGE**
SARL DEMOLAF de DAINVILLE (62)
Montant des travaux : 4 431 Euros H.T. soit 5 317,20 Euros TTC
- **LOT N° 2 – DEMOLITION – GROS ŒUVRE - RESEAUX**
SARL FP CONSTRUCTIONS de AUXI-LE-CHATEAU (62)
Montant des travaux : 78 903,63 Euros H.T. soit 94 684,36 Euros TTC
- **LOT N° 3 – PLATRERIE – DOUBLAGE – PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES**
SARL TECHNI PLAFONDS de AILLY-SUR-SOMME (80)
Montant des travaux : 15 657,50 Euros H.T. soit 18 789,00 Euros TTC
- **LOT N° 4 – CHARPENTE BOIS**
Entreprise NOLLET de POIX DE PICARDIE (80)
Montant des travaux : 21 532,61 Euros H.T. soit 25 839,13 Euros TTC
- **LOT N° 5 – COUVERTURE ARDOISE - ETANCHEITE**
EURL Eric BRAILLY de GORENFLOS (80)
Montant des travaux : 22 418,91 Euros H.T. soit 26 902,69 Euros TTC
- **LOT N° 6 – MENUISERIE EXTERIEURES ALUMINIUM**
SARL MENUISERIE DE L'HALLUE de AMIENS (80)
Montant des travaux : 24 110,53 Euros H.T. soit 28 932,64 Euros TTC
- **LOT N° 7 – ELECTRICITE – VMC – TELEPHONE**
MAQUIGNY Didier de SAINS-EN-AMIENOIS (80)
Montant des travaux : 17 812,80 Euros H.T. soit 21 375,36 Euros TTC

- **LOT N° 8 – CHAUFFAGE – GEOTHERMIE AIR/EAU (TRANCHE CONDITIONNELLE)**
MISSEYARD CLIMATIQUE de GLISY (80)
Montant des travaux : 16 165,41 Euros H.T. soit 19 398,49 Euros TTC
- **LOT N° 9 – PLOMBERIE - SANITAIRE**
SAS DAMBREVILLE de GLISY (80)
Montant des travaux : 19 500,17 Euros H.T. soit 23 400,20 Euros TTC
- **LOT N° 10 – PLAFONDS SUSPENDUS COUPE FEU ½ HEURE**
SARL ACART de PONT DE METZ (80)
Montant des travaux : 8 757,91 Euros H.T. soit 10 509,49 Euros TTC
- **LOT N° 11 – CHAPE ANHYDRYQUE – SOLS CARRELAGE - FAIENCE**
SANISOL de GLISY (80)
Montant des travaux : 12 756,00 Euros H.T. soit 15 307,20 Euros TTC
- **LOT N° 12 – PEINTURE**
BOIGNET Didier de AIRAINES (80)
Montant des travaux : 8 147,42 Euros H.T. soit 9 776,90 Euros TTC

POUR : 10 dont 2 pouvoirs

19 h 40 Arrivée de Madame MONCOMBLE

3) Délibération concernant le choix de l'organisme prêteur pour l'emprunt à souscrire pour les travaux d'agrandissement et d'aménagement des locaux communaux – salle multi-activités

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé concernant la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 240 000 Euros pour le financement des travaux d'agrandissement et d'aménagement des locaux communaux – salle multi-activités, délibère :

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE, un emprunt d'un montant de 240 000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 20 ans révisable
- Taux : 3,25 %
- Périodicité règlement : Trimestrielle

A cet effet, le Conseil autorise le Maire, délégataire dûment habilité à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

4) Délibération concernant la pose de cinq points lumineux sur le parking de la salle multi-activités

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 5 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- Eclairage public rue du 8 Mai 1945 abords salle multi-activités

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 17 630,00 Euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 Euros HT par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre).....	6 491,00 Euros
- Contribution de la Commune.....	11 139,00 Euros

TOTAL TTC	17 630,00 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- de transférer sa compétence maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la Fédération,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 11 139,00 euros.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

5) Délibération concernant demande de subvention au titre du dispositif IDEAL 2012-2015 pour la pose de cinq points lumineux sur le parking de la salle multi-activités

Par délibération en date du 5 Septembre, le Conseil a adopté le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, à savoir :

- pose de 5 points lumineux - éclairage public rue du 8 Mai 1945 aux abords de la salle multi-activités.

COUT PREVISIONNEL GLOBAL

- 17 630,00 Euros T.T.C. : 6 491,00 Euros pris en charge par la FDE
11 139,00 Euros à la charge de la Commune

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL FAISANT APPARAITRE LE MONTANT DES AIDES SOLLICITEES

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 Euros HT par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	6 491,00 Euros
- IDEAL : 20 % de 11 139,00 Euros soit	2 228,00 Euros
- Contribution de la Commune	8 911,00 Euros

TOTAL TTC	17 630,00 Euros

L'ECHEANCIER DE REALISATION DES OPERATIONS

- Début des opérations : une fois les subventions accordées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet présenté,
- Sollicite du Conseil Général de la Somme l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif IDEAL de 2 228,00 Euros,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions relatives au projet et l'autorise à signer tout document relatif au bon déroulement de ce dossier.

L'assemblée sera systématiquement informée du suivi dudit dossier et des démarches effectuées.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

6) Délibération concernant proposition de la liste des Commissaires Titulaires et Suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Par délibération du 30 juin 2011, le Conseil Communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président désigné) ;
- 10 Commissaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer les personnes suivantes :

- . Commissaire titulaire domicilié dans le périmètre communautaire : DUPUIS Alain
- . Commissaire titulaire domicilié hors du périmètre communautaire : CARTON Alain
- . Commissaire suppléant domicilié dans le périmètre communautaire : PIETERS Franck
- . Commissaire suppléant domicilié hors du périmètre communautaire : BOUSSEMART Jean Michel

POUR : 10 dont 1 pouvoir

7) Délibération concernant droit de préemption sur les parcelles sises à BOURDON, Lieudit « Près des Planches », cadastrées C 470, C 471, C 480 d'une superficie de 7 280 m²

Il convient à la Commune de se prononcer sur son droit de préemption sur les parcelles sises à BOURDON, Lieudit « Près des Planches », cadastrées C 470, C 471, C 480 d'une superficie de 7 280 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de renoncer à son droit de préemption sur lesdites parcelles.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

8) Autorisation de signature à donner au Maire concernant la convention relative au transfert intercommunal des charges d'enseignement pour l'école publique de Flixecourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au transfert intercommunal des charges d'enseignement à intervenir entre la Ville de FLIXECOURT et la Commune de BOURDON.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

9) Délégation de fonctions au Maire concernant les droits de préemption

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, en plus des délégations qui lui ont été confiées par délibération en date du 3 Avril 2014, la délégation suivante :

Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien sur tout le territoire de la commune.

POUR : 10 dont 1 pouvoir

10) Informations et questions diverses

- Monsieur DUPUIS informe le Conseil qu'il a reçu un courrier du Maire d'Hangest concernant un problème de transport scolaire : il souhaite modifier le mode de prise en charge de la rémunération de la personne accompagnatrice dans le bus.
- Monsieur DEPOORTER et Madame BOUCHER se sont rendus à une réunion organisée par Monsieur le Maire d'Hangest avec pour ordre du jour notamment la participation aux frais de scolarité et le temps d'activité périscolaire.

Monsieur DEPOORTER trouve certaines prestations facturées à la Commune de Bourdon trop élevées et estime qu'il serait judicieux dans demander le détail. Un courrier sera fait en ce sens.

Madame BOUCHER informe que la Mairie d'Hangest recherche une personne ayant le BAF pour assurer les activités périscolaires à l'Ecole, les Jeudi et Vendredi, de 14 h 55 à 16 h 25. Toute personne intéressée peut poser sa candidature en Mairie.

- Monsieur DUPUIS informe le Conseil :
 - . qu'une convention a été signée pour la location du local privé destiné à entreposer le matériel pendant la période des travaux de la salle multi-activités,
 - . qu'on lui a fait don d'une cuve à fuel pour remplacer celle qui a été vandalisée. Un bac de rétention restera à acheter,

- . qu'une régularisation est en cours concernant trois contrats de vente de concession au cimetière.
- Monsieur DUPUIS remet à chaque conseiller une documentation sur un projet éolien. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion de Conseil.
- **La cérémonie des Trophées Sportifs 2014 se déroulera cette année le Jeudi 13 Novembre 2014 à AILLY-SUR-SOMME. Tout sportif intéressé, toute catégorie et tout âge confondu, peut s'inscrire en Mairie jusqu'au 25 Septembre au plus tard.**
- Monsieur DELASSUS tient à remercier Monsieur MENDES pour la finalisation des travaux du mur de soutènement au cimetière.
- Monsieur DELASSUS informe le Conseil qu'une réunion du SIVU est prévue le 17 Septembre. Au cours de cette réunion il va être décidé si les travaux prévus vont pouvoir être entrepris, le SIVU ayant des difficultés à obtenir des prêts.
- Monsieur PIETERS tient à remercier Madame SAINT (secrétaire de mairie) pour son expertise et son professionnalisme concernant le dossier de la salle multi-activités.
- Messieurs DEPOORTER et PIETERS informent que suivant la réunion concernant le très haut débit organisée par SOMME NUMERIQUE, la commune de BOURDON n'entre pas dans les critères d'adhésion de la première phase soit 70 abonnés ayant un débit inférieur à 2 Méga Octets. (seulement 20 abonnés seraient dans ce cas dans la commune).
- Madame PRUDHOMME informe le Conseil :
 - . qu'il y a lieu de réunir la Commission « Fêtes et Cérémonies » et la Commission « Communication Municipale ». Date est prise le 10 Septembre pour la première et le 15 Septembre pour la seconde,
 - . que l'ASC Bourdon a fait parvenir son calendrier de manifestations,
 - . qu'une lecture sur le thème du Chemin de Compostelle est prévue le Vendredi 26 Septembre 2014 à 20 heures à l'Eglise de Bourdon.
- Madame PRUDHOMME rappelle que la réderie se déroulera le Dimanche 14 Septembre 2014.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 21 h 45.